

## **Intervention au Grand Conseil de Christina Meissner sur la pétition**

### **P2194 Urgence, Non aux tirs des cerfs dans le canton de Genève**

Remettons cette pétition dans un contexte plus large, tant au niveau géographique que temporel et éthique.

L'interdiction de la chasse votée par le peuple depuis 50 ans exige que toutes les solutions soient étudiées, notamment les mesures préventives, afin d'éviter les tirs. Quel meilleur endroit qu'un canton sans chasse pour tester la vaccination ?

Nous avons un devoir d'exemplarité, d'innovation, du fait même de notre statut de canton sans chasse. La vaccination fait partie de ces autres voies qu'il faut tester avant de recourir au tir, autre voies qui ne semble pas vraiment intéresser le canton.

Un canton qui a changé plusieurs fois son fusil d'épaule dans les cas du cerf et à mon avis, ça n'est pas fini, au vu des derniers comptages effectués sur le terrain cette année, j'y reviendrai.

Arguant de la protection de la forêt, puis de celle du coût des dégâts aux cultures, de la difficulté de tirer un animal pour lui administrer le vaccin, le canton a même fini par évoquer l'éthique. Mais comment peut-on prétendre savoir comment se sent une biche et arguer de sa préférence à être morte plutôt que d'être féconde pendant 24 heures durant le mois du rut ?!?

Les autorités cantonales refusent d'écouter les milliers de pétitionnaires qui par deux fois ont réclamé que cette solution soit testée. Une fois par leur soutien à la présente pétition et une deuxième fois via un sondage en avril 2024 ciblé cette fois-ci sur les résidents genevois et dont les résultats montrent leur très nette préférence pour la vaccination.

A l'oubli de la Constitution, aux arguments biaisés, à l'absence de bon sens, va-t-on ajouter le mépris des citoyens ?

En conclusion, considérant :

- que les autorités ont elles-mêmes reconnu que la présence du cerf ne nuit pas à la forêt genevoise ;
- qu'un choix pertinent des cultures et de leur emplacement est possible pour limiter les dégâts qui sont par ailleurs toujours indemnisés ;
- que tout l'aspect relatif à la découverte par le public de cet animal emblématique de même que son intérêt touristique n'a jamais été évalué ni étudié ;
- que les mesures visant à réhabiliter les corridors biologiques n'ont toujours pas été implémentées alors même que tout le monde s'accorde à reconnaître l'urgence à préserver les 2 derniers couloirs encore fonctionnels entre le Jura et les bois de Versoix
- que la population souhaite que la vaccination soit testée et la préfère aux tirs ;

-Que le Canton après avoir tiré 24 biches en 2023, entend tirer 65 cerfs en 2024 (mâle, biches et jeunes inclus) alors que la population de cerfs n'est aujourd'hui de 80 cerfs en hiver.

-Qu'il ne resterait alors qu'une quinzaine de cerfs ! Et que pour la poignée d'agriculteurs impactés ce serait sans doute encore trop car des dégâts, il y en aura toujours, même s'il ne restait qu'un seul cerf !

- que les cerfs ne sont présents que dans un seul massif boisé du canton, celui de Versoix, qui couvre 5 km<sup>2</sup> soit 1,7% de la surface cantonale ! Est-ce vraiment trop ?

– que les pétitionnaires sont prêts à s'engager bénévolement aux côtés de l'Etat pour tester la vaccination

- que dans notre canton où la main-d'œuvre est chère, très chère, cette solution coûterait vraiment moins cher que l'engagement des gardes de l'environnement à poser des clôtures pour protéger les cultures.

Il faut soutenir la pétition, respecter la volonté de la population et donc tester la vaccination.

Merci donc de voter pour le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.